

## Création d'un TERRAIN DE QUARTIER TEMPORAIRE pour la résorption de bidonvilles.

31 mars 2018.

Projet de contribution pour la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine  
dans le cadre du Projet de Territoire : Que serons-nous en 2030 ?

Les familles Roms du nord Est de l'Essonne sont actuellement installées entre Montgeron, Villeneuve Saint Georges (94) et Vigneux et plus particulièrement, pour certaines d'entre elles, sur le Val d'Yerres Val de Seine.

Historiquement, ces familles s'installent, bien logiquement, près des voies de circulation ferroviaires et près des voies d'eau là où les terrains sont libres de construction. Les familles ignorent bien sûr, pour le moment, les délimitations départementales, et en cela, ont un comportement bien plus lié à la géographie qu'à la considération de préoccupations d'ordre administratif. Les familles Roms sont souvent d'origine roumaine et quelques fois bulgare; elles se distinguent des gens du voyage qui sont majoritairement de nationalité française avec un mode de vie itinérant. Les membres de la communauté Rom sont des citoyens européens qui émigrent en France pour des raisons économiques et culturelles du fait de la discrimination dont ils sont l'objet depuis des générations en Europe de l'Est. La chute du régime de Ceausescu et la chute du mur de Berlin dans les années 90 ont, en quelque sorte, ouvert de nouvelles perspectives d'émancipation. Des familles ont émigré en Espagne, en Italie, en Allemagne et en France avec des spécificités d'origine et des projets différenciés par destination. Les Roms de France sont venus principalement en familles et souhaitent se sédentariser et s'intégrer, même si des liens forts sont maintenus avec leur pays d'origine. Il y a environ 1600 à 2 000 Roms au sein des deux départements limitrophes, le Val de Marne et l'Essonne. La communauté représente donc environ un millième de la population. La communauté Rom est victime d'une discrimination directe et indirecte dans son accès aux droits communs, expression administrative des droits fondamentaux des individus : la santé, l'éducation, l'accès au travail et au logement.

Devant l'échec de la politique de gestion des bidonvilles, qui jusqu'à maintenant, étaient annotés comme campement illicites par l'administration et quasi systématiquement évacués, souvent sans accompagnement et sans solutions d'hébergement, les services de la Délégation interministérielle et à l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées (DIHAL) ont élaboré l'instruction du gouvernement du 25 janvier 2018 visant à donner une impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles, qui a été signée par 7 de nos ministres.

Il est à noter que cette instruction reprend certains leitmotivs promus par de nombreuses associations adhérentes au Collectif National des Droits de l'Homme RomEurope, dont la Ligue des droits de l'homme.



Une large zone humide d'intérêt écologique, floristique et faunistique est en projet de réaménagement à Vigneux, elle est traversée par les chemins ruraux inaliénables et imprescriptibles de l'écluse.

L'accès à cette plaine alluviale est actuellement gêné par un mur de béton dont la construction peut s'interpréter comme une protection du lieu mais il s'interprète aussi comme une séparation puisque 120 personnes vivent derrière, coupées socialement, culturellement, économiquement de la société. Ces personnes vivent pourtant sur le territoire.

Une surface d'environ 3500 m<sup>2</sup> est ainsi occupée par des familles roms. Nous suivons ces familles d'expulsion en expulsion depuis des années avec les organismes RESF, LDH, Romeurope et ASEFRR, Romessonne. Nous

appelons communément ce type de lieu un bidonville. Les familles roms l'appellent un «Platz». Cette appellation correspond à un lieu d'échanges économiques, sociaux et culturels. Economique : souvent elle est reliée à une économie parallèle. Des activités illicites dont on peut imaginer l'existence par le fait même de l'inaccessibilité à une activité déclarée. Le bidonville situé sur la zone semble exempt d'emprise maffieuse,

dont on peut reconnaître l'existence sur d'autres bidonvilles. En ce sens, ce lieu peut favorablement voir son économie « s'officialiser ».

**Social** : car le lieu accueille des familles élargies par opposition à la cellule familiale restreinte qui prédomine dans les familles françaises. Sur le platz ont lieu des réunions où un cercle spontané se forme et où l'on y discute de questions importantes pour tous, avec entrain et respect.

**Culturel** : car on y chante, on y danse, on y cuisine. La promotion de la lecture y serait fort opportune.

Sur le chemin rural de l'écluse et du port brun, nous observons une zone de déchets qui se sont accumulés derrière le mur imposant anti-intrusion de plots en béton. C'est devenu un dépotoir en l'absence de mise en place des dispositifs usuels de droit commun d'évacuation des déchets, ainsi qu'un dispositif d'approvisionnement en eau. Les enfants ne sont pas scolarisés malgré les démarches engagées auprès de la municipalité.

Les coûts des expulsions sont chiffrés en centaine de milliers d'euros à chaque procédure.

Les expulsions, quand elles sont bien conduites, orientent les familles vers un hébergement à l'hôtel dont le coût est prohibitif. A l'hôtel, les familles se retrouvent souvent désœuvrées, sans véritable accompagnement social. Cet hébergement doit être renouvelé de mois en mois, voire de semaine en semaine. Le retour au « Platz » est souvent inéluctable.

Les expulsions réduisent à presque néant les efforts entamés par les services sociaux et les militants, aggravant le coût des dépenses publiques inefficaces.

Les coûts ont été chiffrés dans les projets de stabilisation suivis dans la ville d'Ivry sur Seine, en particulier. Les calculs sont en faveur d'un règlement inclusif de l'accueil des familles.

En réaffectant ces dépenses, par l'obtention de subventions de l'Etat, nous proposons de résorber ce bidonville en lui substituant un terrain de quartier temporaire, qui, à l'instar des maisons de quartier, si populaires par leur accessibilité sociale et culturelle, pourrait être administré par les collectivités locales, territoriales et associatives, en commençant par la réalisation d'une plate-bande d'un jardin solidaire.

Nous sollicitons dans ce document l'aide financière et le soutien de la communauté d'agglomération pour l'aménagement dynamique de cette parcelle pour le soutien de 30 familles, niveau jugé encore gérable dans l'implémentation des méthodes.



Par aménagement dynamique, nous entendons, bien la résorption de ce bidonville par la création d'une zone administrative d'un type nouveau, un terrain de quartier, notre objectif rejoignant les nouvelles préoccupations du gouvernement avec différentes phases d'implémentation et de résorption.

L'aménagement dynamique comprendrait plusieurs phases.

**Stabilisation** des familles avec le renoncement à l'expulsion. Nous réclamons qu'une telle décision soit prise, à l'aune de la nouvelle directive du 25 janvier 2018.

**Scolarisation** des enfants. Cette action est d'ores et déjà prévue, bien avant toute mise en œuvre du projet. Ce travail a été largement retardé par l'attitude de la municipalité de Vigneux.

**Domiciliation** qui permet l'accession aux soins par l'octroi de l'aide médicale d'état. Cette démarche est déjà initiée pour une demi-douzaine de personnes.

### **Culture vivrière.**

Ce terme a été oublié en métropole, pourtant la culture de subsistance est à installer urgemment dans ces quartiers et dans les squats, là où cela est possible, car elle correspond à un besoin de survie, un réapprentissage générationnel et individuel du rapport à la terre. Nous comptons établir cette culture en commençant par une plate-bande solidaire maintenue avec les membres d'associations et des habitants de la communauté d'agglomération. Une expérience est actuellement en cours à Arcueil, où la mise en place d'un tel jardin a permis d'initier des liens sociaux de voisinage qui avaient manqués jusqu'à maintenant.

### **Mise à niveau sanitaire**

Mise en place de toilettes sèches, utilisation de désinfectant pour les mains. Compostage.

Douches à l'eau de la rivière car il n'y a pas l'eau courante.

Mise en place d'un purificateur d'eau de la Seine, pour la consommation, corrélativement à ce qui se passe sur le port de Vigneux.

Drainage des allées

### **Mise à niveau de l'habitat**

Remplacement progressif des cabanes par des constructions en kit, dont la phase finale d'assemblage sur place serait réalisée par les personnes du terrain elles-mêmes sous les directives de conseillers techniques des fabricants et des associations spécialisées dans la réalisation de ce type de projet.

Les constructions utiliseront des procédés d'isolation qui permettront sans aucun doute possible de baisser la consommation en bois de chauffage. Les brûleurs seront fabriqués de telle manière que la combustion soit complète sans génération de résidu.

### **Accompagnement social vers le droit commun**

**Emploi** : suivi assuré par Pôle emploi et par la mission locale. D'après notre expérience, les personnes ont accès à un emploi dans les 8 mois au terme d'efforts conséquents de leur part et de la part des bénévoles. Cela dépend bien sûr de chacun. Des formations à l'insertion professionnelles sont quelquefois nécessaires pour la définition du projet professionnel.

**Logement** : Une fois 'sourcées', les familles intègrent de droit les systèmes d'accès au logement.

En fonction des besoins, les premières familles quittant le terrain pour des logements sociaux en ville, de nouveaux arrivants pourraient s'installer, toujours dans la limite de la densité définie.

Ce projet s'inscrit dans l'apprentissage de notre société à l'accueil respectueux et économiquement acceptée de l'immigration. Nous nous attacherons également à baisser le coût de l'accès à l'hébergement par le « faire soi-même » dont il convient de reconnaître qu'il est déjà largement mobilisé par les familles. Il est également évident que l'optimisation énergétique et environnementale n'est pas prioritaire dans les logiques de survie. L'éducation des familles en grande précarité offre ainsi un levier important de gain en termes d'économie et de préservation des ressources naturelles.

**Création d'emplois** : Il est possible d'estimer que trois emplois directs soient créés pour le suivi social et l'encadrement de la vie sur le terrain. Le terme d'encadrement est très fort si nous ne lui donnons pas très vite une connotation d'autorégulation, d'éducation et de formation.

Bruno Chevallier, pour la Ligue des droits de l'homme.

*Cette version 1.0 du projet a été rédigé « pour faire date » et sera l'initiation d'un échange collaboratif à venir. Les données et affirmations n'engagent que l'auteur qui volontairement n'a donné que des ordres de grandeurs aux données chiffrées. Ce travail sera offert aux associations chargées de mener l'histoire.*